

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 980

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La fièvre et ses remèdes

Ainsi donc, pour protester contre la nouvelle hausse des taux d'intérêt hypothécaire décidée dans le désordre la semaine dernière, je devrais, si ma banque fait partie du nombre des établissements «coupables», transférer l'argent de mes économies au Crédit suisse... C'est du moins ce que me demande de faire l'Association suisse des locataires (ASLOCA), sous prétexte que le Crédit suisse a décidé dernièrement de ne pas augmenter ses taux hypothécaires, mais plutôt celui de l'épargne, de manière à attirer ces fonds qui ont de plus en plus tendance à aller se placer à l'étranger. Mon argent devrait donc être mélangé à des capitaux douteux en provenance du trafic de la drogue, dont on sait qu'ils ont été accueillis avec beaucoup de prévenance par cette banque. Et je devrais passer outre aux recommandations des milieux du développement — ou sont-ce celles des anti-nucléaires? — qui m'ont demandé de retirer mes sous du Crédit suisse parce qu'il fait des affaires avec l'Afrique du Sud — ou bien est-ce parce qu'il a participé au financement de quelque surgénérateur? Je n'ai fort heureusement pas de bas de laine, ce qui m'évite d'avoir à résoudre la lancinante question du lieu de son dépôt. Je reste toutefois perplexe à propos de l'effet de l'appel au boycott lancé par l'ASLOCA. Même si plus des deux tiers des Suisses ne sont pas propriétaires de leur logement, je doute qu'ils soient suffisamment politisés pour suivre massivement pareil mot d'ordre. Et bien sûr, les personnes les plus concernées par les hausses du taux hypothécaire — celles qui se sont endettées pour acquérir leur logement et les locataires de condition modeste — sont de toute façon celles qui, par définition, ont des livrets d'épargne fort peu garnis. Les remèdes, pourtant, existent. Il faut marteler cette idée, déjà développée dans ces colonnes, d'une diversification des instituts offrant des prêts hypothécaires, avec pour corollaire

une plus grande concurrence dans ce secteur. On pense bien sûr à un engagement accru des caisses de pension (*lire notre dossier des pages 3 à 5*). Détentrices d'un très important capital, elles n'ont pas le souci d'attirer des fonds, puisqu'elles gèrent une épargne obligatoire, et leur rentabilité est calculée sur le long terme. Elles sont donc les mieux à même d'offrir des hypothèques à taux fixe garanti pendant une certaine durée. Leur marge est immense puisqu'elles ne contrôlent que le 4% du marché hypothécaire, contre plus de 88% pour les banques et un peu moins de 6% pour les assurances. Et les caisses de pension sont censées être gérées paritairement entre patrons et salariés. Leurs représentants dans les organes dirigeants entendraient peut-être avec plaisir les conseils de l'ASLOCA sur la manière la plus favorable aux locataires de placer les fonds du deuxième pilier.

Autre proposition, celle des consommatrices qui reviennent à la charge avec leur seconde initiative sur la surveillance des prix. Elles réclament notamment la possibilité, écartée par le Parlement en 1985, pour M. Prix d'intervenir sur les taux hypothécaires. Pareil contrôle aurait l'avantage de rendre plus difficile et plus risqué le report des effets d'une politique anti-inflationniste sur le dernier maillon de la chaîne — les locataires et les petits propriétaires. Et finalement, ceux que viennent frapper les hausses de loyer sont souvent les mêmes auxquels on a refusé cet automne une pleine compensation du renchérissement, sous prétexte, déjà, de ne pas favoriser l'inflation. Mais cette politique de report constant des pertes sur les plus faibles pourrait avoir atteint ses limites. Et la droite serait bien inspirée de «socialiser» quelque peu sa vision du monde. Car le capital humain ne se gère pas comme un portefeuille boursier.